

**Sarthe**



## État de l'intercommunalité Données et commentaires

CODE

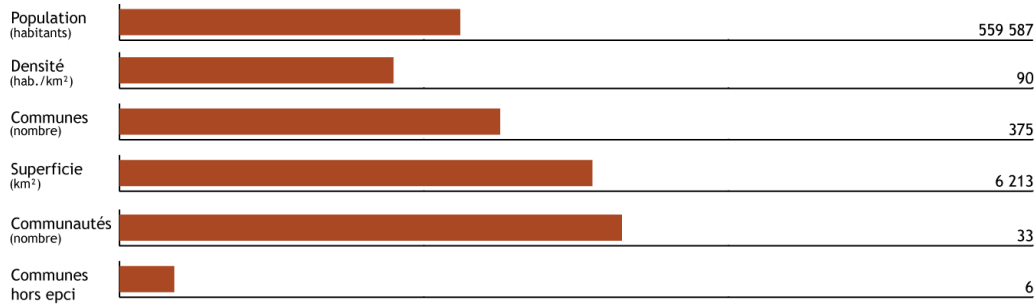
**25 mai 2011**

**Evolution du tissu intercommunal :**

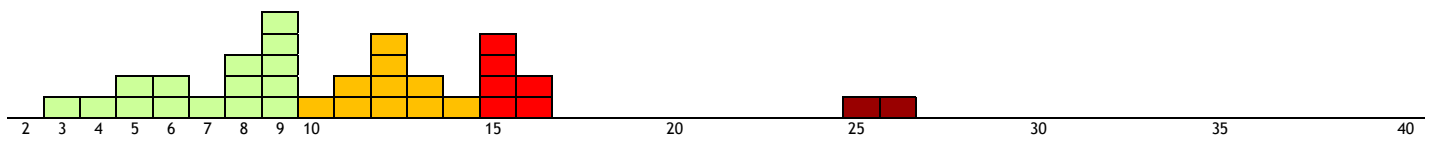
- Le nombre de communautés est identique.
- Le nombre de communes par communauté a augmenté (intégration d'une commune à une communauté).
- La population des communautés connaît quelques évolutions, à la marge.

# Les données

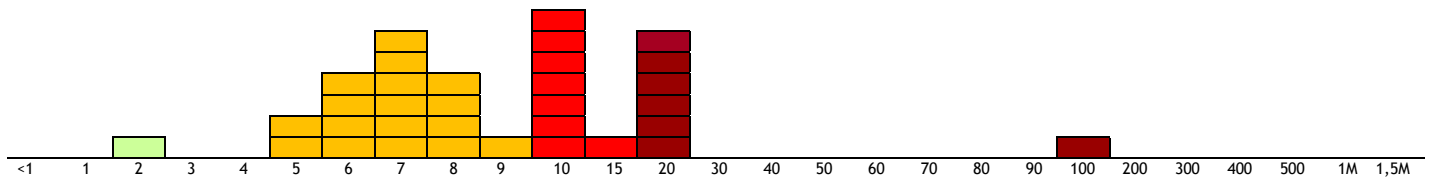
## Caractéristiques du département



## Nombre de communes par communauté



## Population par communauté (en milliers d'habitants)

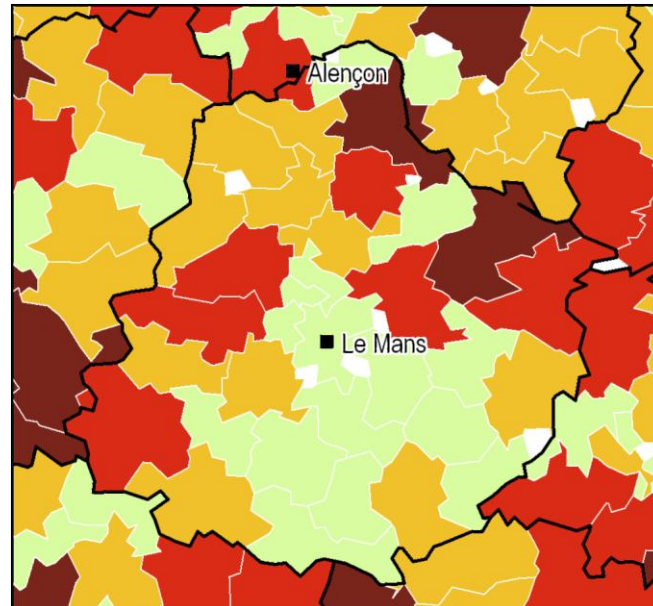


Nombre de communes/Communauté	
Communes	Communautés
3	1
4	1
5	2
6	2
7	1
8	3
9	5
10	1
11	2
12	4
13	2
14	1
15	4
16	2
25	1
26	1
<b>TOTAL</b>	<b>33</b>

Population/Communauté	
Population	Communautés
2 à 3 000	1
5 à 6 000	2
6 à 7 000	4
7 à 8 000	6
8 à 9 000	4
9 à 10 000	1
10 à 15 000	7
15 à 20 000	1
20 à 30 000	6
100 à 200 000	1
<b>TOTAL</b>	<b>33</b>

## Les territoires

Nombre de communes par communauté



## Commentaires

### Caractéristiques de la trame intercommunale

Les communautés sont en majorité de moyenne et de petite dimension :

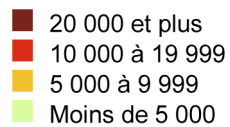
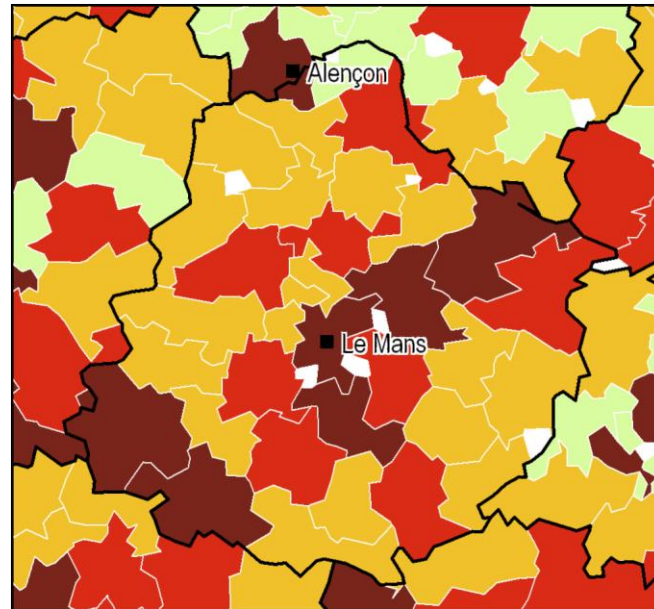
- 16 communautés sur 33 (soit 48,50 %) comptent entre 10 et 19 communes.
- 15 communautés (soit 45,40 %) comptent moins de 10 communes, dont 2 moins de 5 communes (CC de l'Antonnière, CC des Rives de Sarthe).
- 2 communautés (soit 6,10 %) comptent au moins 25 communes.

### Comparaison avec les départements voisins

- Situations comparables dans les territoires riverains, hormis certaines franges de la Mayenne, du Maine-et-Loire et de l'Indre-et-Loire où les communautés sont plus vastes.

## Les territoires

### Population par communauté



## Commentaires

### Caractéristiques de la trame intercommunale

Dans un grand nombre de cas, la population des communautés est limitée :

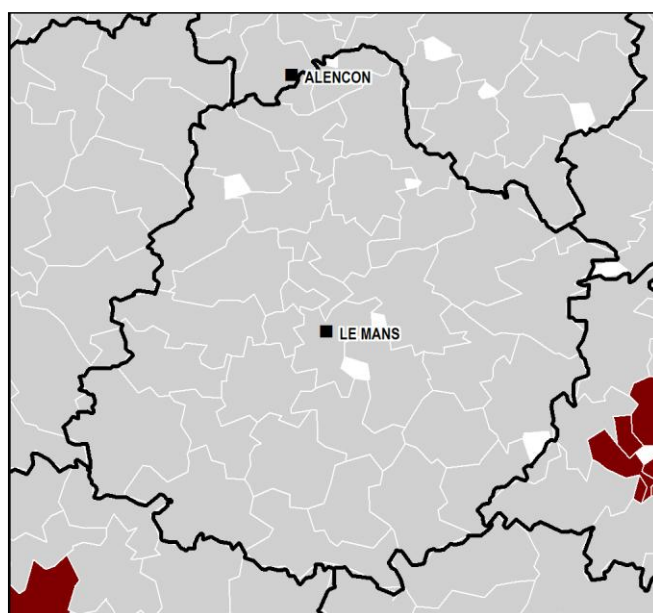
- 18 communautés sur 33 (soit 54,55 %) comptent moins de 10 000 habitants, dont 1 moins de 3 000 habitants (CC du Massif de Perseigne).
- 8 communautés (soit 24,25 %) comptent entre 10 000 et moins de 17 000 habitants.
- 7 communautés (soit 21,20 %) comptent au moins 20 000 habitants, dont 1 près de 200 000 habitants : la CU Le Mans Métropole qui représente 33,80 % de la population départementale.

### Comparaison avec les départements voisins

- Situations comparables dans les territoires riverains, hormis dans le Nord-Est du Maine-et-Loire où la plupart des communautés sont moins peuplées.

## Les territoires

Discontinuités, enclaves et communes « isolées »



- Territoire discontinu
- Territoire comprenant une enclave
- Territoire discontinu avec une enclave
- Autre territoire

### Données

Territoire discontinu	0
Territoire comprenant une enclave	0
Territoire discontinu avec une enclave	0
Nombre de communes "isolées" au 01/01/06	10
Nombre de communes "isolées" au 01/01/09	8
Nombre de communes "isolées" au 01/01/10	7
Nombre de communes "isolées" au 01/01/11	6

### Evolution de l'intercommunalité entre 2006 et 2011

#### Entre 2006 et 2009

Elargissement de périmètres existants :

- Chenay a intégré la CC du Massif de Perseigne.
- Meurcé a intégré la CC du Pays Maronnais.

#### Entre 2009 et 2010

Elargissement de périmètre existant par intégration de commune isolée :

- Mont-Saint-Jean a intégré la CC du Pays de Sillé.

#### Entre 2010 et 2011

Elargissement de périmètre existant par intégration de commune isolée :

- Spay a intégré la CC du Val de Sarthe.

#### Répartition des communes « isolées »

- Essaimées dans le territoire départemental.

### Communes ne faisant partie d'aucune intercommunalité à fiscalité propre

BESSÉ-SUR-BRAYE  
CHAMPAGNÉ

MONTREUIL-LE-CHÉTIF  
NAUVAY  
RUAUDIN

MONTIGNY

L'analyse présentée ci-dessous est fondée sur les documents transmis, en 2006, par la préfecture.  
**Schéma départemental d'orientation de l'intercommunalité Sarthe**  
**Projet soumis à la CDCI du 12 mai 2006 et la Commission restreinte de la CDCI du 4 juillet 2006**  
**Version actualisée en octobre 2006**

***État des lieux***

- Des EPCI de taille moyenne et couvrant la quasi-totalité du territoire.
- 1 communauté urbaine et 32 communautés de communes, regroupant 96,62 % de la population.
- Seules 10 communes sur 375 n'appartiennent pas à un EPCI à fiscalité propre.
- Les communautés continuent à s'appuyer également sur des syndicats pour exercer certaines de leurs compétences.
- Des périmètres inégalement adaptés aux enjeux d'aménagement du territoire et à l'exercice des compétences.

***« Vers une intercommunalité permettant un bon exercice des compétences clairement choisies et définies et assurées au meilleur coût »***

- Approfondissement de l'expertise financière par un groupe de travail spécifique (élus-services de l'Etat) en vue de définir les conditions d'une plus grande intégration fiscale.
- Poursuite, à l'initiative des collectivités et avec l'appui des services de l'Etat, de l'ajustement des compétences et de la définition de l'intérêt communautaire.
- Accompagnement des réflexions à l'initiative des élus sur les évolutions de certains périmètres d'EPCI et l'intégration des communes isolées.